

N°96 - Juillet 2012

Les 6 heures du Jazz
avec

Éric LEGNINI

samedi 7 juillet

programme complet
pages 14 & 15

Photo : Sylvain Gripoix www.gripoix.com

• SOLIDARITÉ

Agir avec les associations locales

pages 10 & 11

• DOSSIER

La Lendemain : un projet humain exceptionnel

pages 18 & 19

• SANTÉ

Défendre l'hôpital d'Orsay

page 20

SOMMAIRE

- **ÇA S'EST PASSÉ AUX MOLIÈRES**

pages 4 à 7

- **SPORTS & LOISIRS DES MOLIÈRES**

Les photos de la fête 2012

pages 8 & 9

- **SOLIDARITÉ :**

- Le carrefour des solidarités

- Le comité de jumelage avec le Mali

pages 10 & 11

- **AGENDA détachable**

pages 12 & 13

- **FESTIVAL :**

Le programme des 6 heures du Jazz

pages 14 & 15

- **HISTOIRE :**

1882-2012 : 130 ans après la naissance de la « laïque »

pages 16 & 17

- **DOSSIER :**

La Lendemain :

un projet humain exceptionnel

pages 18 & 19

- **SANTÉ :**

Défendre l'hôpital d'Orsay

page 20

- **Les JSP de Limours**

- **L'église des Molières**

page 21

- **MOTS CROISÉS**

de Claude Guillemain

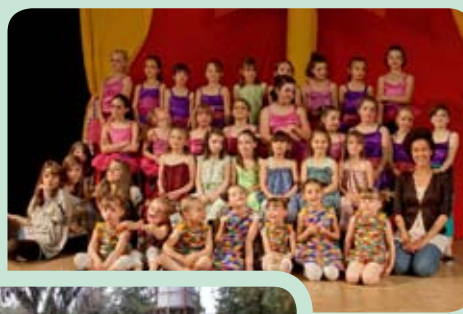
page 22

- **Les tarifs périscolaires**

et le quotient familial :

Pensez-y avant le 30 août

page 23





Le mot du maire

Comme à chaque édition, notre bulletin reprend les activités associatives, culturelles, sportives, périscolaires qui font la vie de notre village*. Nous y reviendrons bientôt en présentant un dossier spécial sur le futur **espace Guy Jean-Baptiste Target**, élément structurant du développement culturel et associatif.

Autres valeurs ajoutées de notre village : l'engagement pour des oeuvres de **solidarité**, la présence d'institutions spécialisées et de **projets novateurs** font aussi battre son coeur et se traduisent au sommaire de ce numéro que je vous invite à découvrir.

Notre dernier **Conseil Municipal du lundi 25 juin 2012** était réuni pour examiner et arrêter le projet du futur **Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune**.

Je rappelle que le 31 janvier dernier, le Conseil Municipal avait déjà débattu des grandes orientations rassemblées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) et approuvé ainsi les principes fondant notre futur PLU (ce document mis en ligne le 27 février 2012 est toujours téléchargeable sur le site Web officiel des Molières : <http://www.lesmolières.fr/plan-local-durbanisme-le-projet-damenagement-et-de-developpement-durables/>).

**Un projet qui porte la
préservation de nos espaces
naturels, la maîtrise du
développement harmonieux
de notre village en conservant
un cadre de vie auquel nous
sommes attachés.**

Étape importante dans l'élaboration du PLU, la séance du 25 juin dernier, à laquelle assistait une vingtaine d'habitants des Molières et des environs, a été consacrée au bilan de la **concertation** menée depuis le 29 mars 2010 et à l'arrêt du projet dans sa globalité. Le règlement et le plan de zonage ont fait l'objet, au cours de la discussion, de plusieurs amendements d'ordre général qui ont été adoptés et inclus dans le projet.

Dès sa validation par les services préfectoraux, le compte-rendu intégral de la réunion du Conseil municipal, avec ses annexes, sera mis, selon les moyens de communication habituels, à la disposition de la population pour son information.

Conformément à la Loi, le dossier de PLU tel qu'il vient d'être arrêté par le Conseil, ne peut maintenant être modifié qu'uniquement par des remarques écrites et émises selon un calendrier strict :

- soit pour les services de l'État et personnes publiques associées durant les trois mois de consultation qui leur sont réservés (entre la mi-juillet et la mi-octobre 2012),
- soit pour les particuliers et autres personnes concernées, lors de l'**enquête publique** qui se déroulera sur un mois (entre la mi-octobre et la mi-novembre 2012) sous la houlette du Commissaire-enquêteur qui nous aura été désigné. Durant cette période, les remarques devront être soit écrites dans le registre qui sera ouvert spécialement pendant l'enquête publique, soit par courrier adressé au Commissaire-enquêteur.

À la clôture de l'enquête, le Commissaire-enquêteur aura un mois pour rendre son rapport.

Enfin, le projet définitif de PLU, intégrant les avis et remarques reprises dans ce rapport, devrait être soumis au vote du Conseil municipal en janvier 2013.

D'ici là nous aurons eu quelques périodes de vacances... Les plus grandes sont encore devant nous, ce qui m'invite à vous souhaiter au nom de la municipalité **un très bon été**.

* Mille excuses au Tennis Club des Molières qui n'a pu nous fournir avant le bouclage de ce bulletin ses dernières nouvelles

ÇA S'EST PASSÉ AUX MOLIÈRES



Du 4 au 8 juin, les enfants de grande section de maternelle ont passé toute la semaine au **Centre équestre** des Molières.

Ils ont fait du poney, de la voltige, du sulky (attelage), une promenade, du travail, participé aux soins.

L'école et le Centre équestre sont ravis de ce partenariat **entièrement financé par la Caisse des Écoles**, mais jamais autant que les enfants eux-mêmes !

«J'ai aimé les chevaux car on monte dessus» Farah

«J'ai aimé la voltige quand on marchait au pas et que j'étais à genoux» Chloé

«J'ai aimé être debout sur le poney» Meyyan

«J'ai aimé faire du poney sur Scoubidou» Clarisse

Sortie financée par la Caisse des Écoles.
Parents : soutenez la Caisse des Écoles !



Les enfants de grande section ont fait une **rencontre en athlétisme** encadrée par la classe de 4^e6 du collège de Limours. Ils devaient réaliser 3 épreuves : la course rapide, le saut en longueur et le lancer de balle. ils ont donné leur maximum mais ils ont perdu la coupe. Ils sont repartis avec un diplôme et une médaille !

«C'était bien parce que j'aime bien faire la course avec les autres» Antoine S.

«On s'est bien amusé même si on a perdu et c'était nouveau de voir les autres du collège !» Chloé L.

«J'ai aimé parce qu'on a reçu une médaille après» Juliette G.

«J'ai préféré le lancer de balle car j'ai battu mon record !» Raphaël R.



ÇA S'EST PASSÉ AUX MOLIÈRES (2)



Les deux classes de CE1/CM2 et de CM2 au Futuroscope le 31 mai

Arrivés au Futuroscope, nous avons eu nos badges et nos billets pour rentrer dans le parc qui se situe à Jaunay-Clan dans le département de la Vienne.

Nous avons commencé par « **Astromouches** » : c'est un film en 3D qui raconte l'histoire de trois mouches qui vont sur la lune avec la mission Apollo 11.

Ensuite nous sommes allés voir « **Le petit Prince** » : On avait des lunettes car c'est aussi un film en 3D. Là on était debout, adossé contre un boudin. Le sol bougeait et l'atmosphère était brumeuse.

On a pique-niqué dans un coin tranquille puis on est retourné aux attractions.

On a vu : « **Arthur et les Minimoys** » : on voyage dans une coccinelle, on a des lunettes, le siège bouge, on a plein de sensations ! Cette attraction a été élue « meilleure attraction de 2012 ! ».

Au Futuroscope, il y a différentes sortes d'écrans : des sphériques, des géants, sous nos pieds, au plafond ! On a vraiment l'impression d'être dans le film.

Dans le parc, il y a aussi beaucoup de choses à voir : les bâtiments sont bizarres, mais jolis.

Il y a des sculptures partout, et des jeux aussi ! C'était vraiment trop bien !

Ce séjour était fort en émotions, c'était génial !

Sortie réalisée avec la participation de la Caisse des Écoles.
Parents : soutenez la Caisse des Écoles !



23 Juin, **fête de la musique** aux Molières. La place de la Mairie, le temps d'une soirée, s'est transformée en atrium du rock et de la **convivialité**. De l'avis de tous, un espace que l'on souhaiterait voir fréquemment animé.



Le 16 juin, l'Association «Les Tout-Petits» a organisé sa première **fête sportive** aux Molières. Le directeur général, M. Gérard Courtois, a remercié les participant(e)s et les souhaite encore plus nombreux l'an prochain :

«Merci d'avoir osé cette rencontre, ce brassage de publics différents mais rassemblés autour des valeurs sportives de solidarité et de dépassement de soi.

Merci aux jeunes et moins jeunes handicapés pour leurs efforts clairement déployés pour courir, doubler, gagner, distancer, supporter, encourager.

Bravo à tous pour le sport pratiqué, pour l'énergie offerte, pour l'entraide apportée, pour la générosité et la proximité manifestées, pour la fraternité témoignée.

Nous n'oublierons pas Tina, Mathieu, Mike, Amandine, Régis, Geneviève, Nathan, Romain ou Océane et tous les autres qui ont su lever les mains, pousser des cris de joie, rire aux éclats pour dire la victoire gagnée, la force trouvée, pour affirmer que la journée était la nôtre et que la vie peut bien aussi appartenir à ces enfants et adultes qui comptent pour nous (...)»



UNE FÊTE BIEN FAITE !



La traditionnelle **fête de l'association Sports & Loisirs des Molières** s'est tenue les 15, 16 et 17 juin derniers, célébrant avec enthousiasme les différentes activités que peuvent y pratiquer moliéroises et moliérois de tous âges.

Représentation théâtrale, danse, concerts, rencontres sportives ont fait le **riche programme** de ce week-end.

Merci à **Jeannik** et à tous les animateurs et responsables d'activités au sein de l'association pour leur implication appréciée de tous !

Voici quelques photos. Retrouvez l'ensemble des photos et des activités sur le site web <http://sportsetloisirsdesmolières.fr>





Pensez à vous inscrire aux activités de **Sports & Loisirs des Molières** pour la saison 2012/2013.

Toutes les infos, plannings mis à jour régulièrement, etc... sont à consulter à cette adresse : <http://sportsetloisirsdesmolières.fr>

L'ASSOCIATION «CARREFOUR DES SOLIDARITÉS»



Le Carrefour des Solidarités est une association loi 1901. Cette association administrée par des bénévoles répond aux besoins des familles en difficulté, en leur proposant notamment une **épicerie sociale** et une **braderie**.

Une épicerie sociale est un lieu d'accueil où les familles pourront se procurer des denrées alimentaires et des produits d'hygiène. Il leur sera demandé une participation de 10 % de leur valeur marchande.

Nous leur proposons également des vêtements, de la vaisselle, et autres objets divers contre une petite participation financière.

Pour être bénéficiaire, il faut être adressé par un travailleur social ou un CCAS travaillant avec l'association.

EPICERIE SOCIALE : Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h / Jeudi de 9h30 à 12h

BRADERIE : Mercredi réservé aux bénéficiaires

VENTE AU PUBLIC (ouvert à tous) : Jeudi matin de 9h30 à 12h30 / Samedi matin de 9h30 à 12h

PERMANENCE : du mardi au vendredi de 9h à 16h

Adresse : 3, rue du Bac (allée du Lycée Jules Verne) - 91470 LIMOURS
courriel : carrefour-des-solidarites@wanadoo.fr
Téléphone : 01.64.91.26.38
Fax : 01.64.91.18.47
Internet : <http://carrefourdessolidarites.blogspot.com>

Comment nous aider dans notre démarche solidaire ?

Vous pouvez contacter l'association si vous souhaitez déposer des vêtements, de la vaisselle, objets divers, le tout en bon état.

Vous pouvez également devenir **adhérent** (plus d'une centaine en 2011 - cotisation annuelle 20 €) ou/et **donateur** : de plus en plus nombreux, les dons financiers nous apportent une aide indispensable qui progresse d'année en année, venez les rejoindre en utilisant le coupon ci-dessous.

CARREFOUR DES SOLIDARITÉS - BULLETIN DE SOUTIEN

Je souhaite soutenir l'action du Carrefour des solidarités par un don* d'un montant de :euros

Remis sous forme de : ☐ chèque ☐ espèces

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Fait à : Le :

Signature :

* Vous recevrez un reçu fiscal vous faisant bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu. Votre don est déductible de votre impôt à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.

NOUVELLES DU JUMELAGE AVEC LE MALI

CRISE ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT AU SAHEL



Nous ne voulions pas le croire. Cette famille de Nioro du Sahel n'a pour repas du soir qu'un morceau de pain sec enroulé dans une feuille de salade. Tel est le témoignage que nous avons reçu de la délégation malienne qui nous a rendu visite du 29 mars au 6 avril. 30% de la population de Nioro (33.000 h) souffre de malnutrition nous a dit le maire de notre ville jumelle lors de sa conférence du 4 avril.

Les causes : quasi doublement du prix des céréales en raison des mauvaises récoltes, faibles ressources des familles.

Cette partie nord-ouest du Mali, à la limite du Sahara et de la Mauritanie est régulièrement soumise à de forts aléas pluviométriques. La moyenne des pluies y est d'environ 500mm avec des variations de + ou - 150 mm.

2011 fut la plus mauvaise année depuis 2003 : 388 mm avec une très mauvaise répartition dans le temps (sécheresse en période de maturation du mil).

Pour faire face à ces aléas, le mieux est d'infiltrer, de stoker en profondeur cette eau de pluie qui ruisselle et s'évapore. Et aussi de mieux l'utiliser.

La solution, c'est le système d'arrosage goutte à goutte alimenté par des puits. Les vues projetées ce soir-là en ont apporté la preuve. Légumes bien développés, serrés les uns contre les autres. Plus loin déjà la deuxième campagne de cultures était en préparation. Avantage énorme de ce système économe en eau qui permet de cultiver en saison sèche et chaude (40°C à l'ombre). C'est aussi du temps libéré pour les femmes qui n'ont plus la corvée de puiser l'eau puisque l'arrosage se fait directement au pied de la plante.

Obtenir l'autosuffisance en produits maraîchers à Nioro, c'est possible; il faut créer 20 ha de nouveaux jardins. Présentement le comité de jumelage soutient la création d'un hectare par an.

La sécheresse d'aujourd'hui, bien qu'aussi forte que celles de 1974 ou 1984, a eu moins de conséquences : la solidarité nationale a fonctionné. Pour les 16 communes du département de Nioro, l'Etat malien a mis à disposition des céréales pour une valeur de 3 millions d'euros. Une partie en sera vendue à bas prix; la recette dégagée sera affectée à la réalisation de jardins maraîchers.

Le comité de jumelage, parfaitement associé à ces actions par la mairie de Nioro, complètera le dispositif par un appui à la production de plants de pomme de terre destinés aux jardiniers. Chaque année ces plants n'arrivent que tardivement à Nioro et en quantité très nettement insuffisante. Comme en France à la fin du XVIII siècle, la pomme de terre pourrait devenir un complément substantiel à l'assiette traditionnelle des Niorois.

Oui, la sécurité alimentaire pour le Sahel est possible. Elle nécessite des investissements. Elle nécessite **une solidarité entre citoyens d'un même monde.**

**Le jeudi 15 novembre à 20h30, salle Le Paradou, Les Molières,
une soirée spectacle sera organisée pour aider
au financement de nouveaux jardins à Nioro du Sahel.**

Cette soirée se fait dans le cadre de la semaine de solidarité internationale.

Jacques Ryckelynck
Président du comité de jumelage
NIORO DU SAHEL, FEGUI
LIMOURS, LES MOLIERES



Sous réserve d'être établies dans la commune, nous offrons aux entreprises moliéroises un encart dans les bulletins municipaux.

> détachez-moi !

M.A. PEINTURE
RAVALEMENT - REVETEMENT SOLS, MURS
NETTOYAGE HAUTE PRESSION
8, RUE DE LA GRANDE FERME - 91470 LES MOLIERES
TEL. 01.60.12.31.73

TAXIS
Mr. Luis De Sousa
4 rue de Boulay
91470 Les Molières
Toutes distances
Conventionné Sécurité Sociale
Transports personnels, professionnels et médicaux
06 09 61 36 15 01 60 12 52 99

D.V. PORTAILS
Vente - Installation - Maintenance
Portes - Fenêtres - PNE
M. David Vicente
Automatismes
Portails - Portes de garage
Fenêtres - Stores - Volets - Portes
Visiophonie - Garde-corps - Clôtures
06 64 52 48 28
Société D.V. PORTAILS
32 rue de Cemay - 91470 Les Molières
e-mail: dvportails@voila.fr

 Restaurant **LE CHAT BOTTE**
Crêperie – Grill – Plats variés
Repas d'affaires, baptêmes...
**Ouvert midi et soir,
du mardi au dimanche soir**
Fermeture lundi et dimanche soir.
Tél. : 01 69 41 39 62

LES MOLIERES IMMOBILIER
Ventes – Locations – Estimations
Maisons – Terrains – Appartements
7, Place de la mairie 91470 LES MOLIERES
Tel : 01 60 12 21 58
Fax : 09 82 62 09 91
E-mail : lesmolièresimmobilier@bbox.fr

Agenda

Samedi 7 juillet Les 6 heures du Jazz FESTIVAL

Parc du Paradou,
organisé par *Les Molières Événements*
programme complet p. 14 & 15

Dimanche 2 septembre



Fête de l'agriculture : « Agriculture d'Hier et d'aujourd'hui » à Pecqueuse, 2ème édition proposée par le CIVAM de l'Hurepoix

Démonstrations de pratiques agricoles anciennes, exposition de machines et outils d'antan et d'aujourd'hui ...
Les enfants ne seront pas en reste avec baptêmes de poney et tours de tracteurs pour les plus téméraires ainsi qu'animations en tout genre sur le thème de l'agriculture durable.

Pour plus d'infos, contactez Clara, chargée de l'organisation de la fête : fete@civam.org ou 09 54 95 50 84
www.civamdelhurepoix.com

Mardi 4 septembre Rentrée des classes

- au Groupe scolaire Anne Frank
- au collège de Limours

> pour les élèves de 6ème (9h à 12h
ou 13h pour les demi-pensionnaires)

> pour les élèves de 3ème (14h à 16h)



electronic eye
INTERACTIVE IMAGERY

VISITE INTERACTIVE 360° • OBJETS 360° • HYPER ZOOM

- IMMOBILIER DE STANDING •
- TOURISME HAUT DE GAMME •
- AUTOMOBILE DE PRESTIGE •
- AVIATION D'AFFAIRES •
- ŒUVRE D'ART •
- HOTELLERIE DE CHARME •



Prix de la
création 2012
du Cj2e et
de la CCI de
l'Essonne

Mercredi 5 septembre

Rentrée des classes (suite)

- au collège de Limours
- > pour les élèves de 5ème (9h à 12h)
- > pour les élèves de 4ème (10h à 12h)

Retrouvez d'autres infos
et actualités sur le site internet
d'informations municipales
www.lesmolieres.fr

> détachez-moi !

Dimanche 9 septembre

Forum des associations au Paradou

Découvrez les activités proposées dans notre village

Samedi 15 septembre

Journées du patrimoine :

Visite-promenade gratuite dans le village

proposée par la section « Mémoire au village » de Sports & Loisirs
départs prévus à 10h et à 15h. Rendez-vous place de l'église.

Samedi 10 / Dimanche 11 Novembre

Salon Artisanal & Marché Gourmand

organisé par la Caisse des Écoles

Jeudi 15 Novembre à 20h30

Soirée spectacle au Paradou

au profit du jumelage avec le Mali

voir l'article p. 11

Samedi 17 Novembre à 12h

Déjeuner spectacle au Paradou

pour nos aînés

Gratuit, organisé par le CCAS
(inscriptions en mairie)



La communication Réactive
Stratégie et conseil en communication
réalisation rapide de sites web,
brochures, flyers, affiches



L'ENTRETIEN INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
DE VOTRE PROPRIÉTÉ

- Elagages
- Revêtements murs et sols
- Electricité
- Plomberie
- Couverture-Démoussage
- Serrurerie
- Peinture

Tous travaux dépannages 24/24 h
S.A.R.L. "A VOTRE SERVICE"
18, Chemin de Courmay 91470 LES MOLIERES - Tél : 01.60.12.43.31
Voit : 06.85.05.23.31 Email : votre-service.lesmolieres.fr
N° Siret 406 561 719 00017

Pédicure - podologue

LEGRAS Josselin

14, place de la mairie
91470 Les Molières

Diplômé d'état
Semelles orthopédiques
Soins au cabinet et à domicile
Consultation sur rendez-vous

01 60 12 98 91



SAS CUSTODIO
Maçonnerie Générale - Tous corps d'Etat - Ravalement Projeté

Maçonnerie Générale
Tous corps d'Etats
Ravalement Projeté

6, rue de Boullay
91470 Les Molières
www.sascustodio.com

Tél/Fax: 01 60 12 57 46
Port : 06 84 44 77 69
Port : 06 86 66 16 69

Ariane SIMONNET
Masseur-kinésithérapeute D.E

16 ter, rue de Boullay les trous
91470 Les Molières
Port : 06 85 84 58 61

Tél : 01 69 30 04 81
ariane.simonnet@club-internet.fr

12h à 18h :

- **Animation quartet jazz/parade/fanfare**

- **Michael Cheret quartet**

- **Les Oignons**

Jazz New Orleans, claquettes, inventivité, innovation, plus qu'un concert : une rencontre avec l'inattendu, un spectacle.

18h à minuit : 6 heures de Jazz...

- **18h - Collectif Ethnic**

avec Allen Hoist (vocal)

Ce big band de 16 musiciens expriment le jazz sous toutes ses formes, des arrangements sur des titres allant de Stevie Wonder à Marvin Gaye.



- **20h30 - Éric Legnini quartet**
(avec Hugh Coltman au chant
et Baptiste Herbin en guest)

Chansons soul pop,
explosions de cuivres afro-beat,
pépites jazz-funk.

Victoire du jazz 2011



- **22h - Captain Mercier**

La référence du meilleur groupe de rythm'n'blues d'Europe.

Un groupe de 10 musiciens auteurs compositeurs et interprètes en version originale 100% français.

Mais surtout un groupe tout-fou-tout-funk, et une machine à groove infernale...



par Pierre Pruneta



Le nom de Jules FERRY reste attaché à la construction du socle du système éducatif français.

C'est après deux années de controverses acharnées, de combats politiques rudes entre le pouvoir républicain et l'Église catholique, que fut votée la loi du 28 mars 1882 rendant **l'enseignement primaire gratuit, obligatoire et laïque**.

Sans trop les détailler, il serait pertinent de retracer les différentes étapes qui ont abouti, non sans difficultés, à ces lois dites « laïques ».

Pour les Républicains au pouvoir, la question de l'enseignement revêtait un intérêt vital dont dépendait l'avenir de la République.

Jules FERRY, Ministre de l'instruction publique, entreprit d'achever l'œuvre commencée sous la Monarchie de juillet par Guizot, continuée sous le Second Empire par Victor Duruy.

Si Jules FERRY est bien à l'origine de ces lois, il faut rappeler l'œuvre de la Commune,

qui, sous l'impulsion d'Edouard Vaillant (délégué à l'Instruction publique), préconisait « l'instruction intégrale, laïque et obligatoire », la séparation de l'Église et de l'État, ainsi que la valorisation de l'éducation des filles et de l'enseignement professionnel ; autant de thèmes repris par les Républicains au pouvoir, mais à un rythme beaucoup plus lent.

Les Républicains portèrent l'attention la plus vive à l'instruction primaire avec la trilogie « **obligation, gratuité, laïcité** », qui pour eux formait un tout inséparable.

Dans un climat souvent passionnel, Jules FERRY agit prudemment avec méthode et discernement.

Il fit voter la loi du 9 août 1879 qui obligeait les départements à créer dans un délai de quatre ans une école normale d'instituteurs (67 d'entre eux en étaient dépourvus).



Puis il présenta deux projets de lois distincts : l'un établit la gratuité, il ne sera plus perçu de rétribution scolaire dans les écoles primaires publiques (loi du 18 juin 1881), l'autre fut voté avec plus de réticence : l'enseignement primaire serait obligatoire pour tous les enfants de 6 et à 13 ans, et pierre d'achoppement, il serait strictement neutre – au point de vue religieux – à l'école publique.

C'est après une forte résistance de la droite parlementaire que la loi put être adoptée le 28 mars 1882.

Cette loi remplaça l'instruction morale et religieuse par l'instruction morale et civique.

Les lois scolaires votées, il fallait en assurer l'application. On construisit des milliers d'écoles, le recrutement des maîtres fut assuré par la création d'écoles normales primaires. Le budget de l'enseignement qui était de 12 millions – or à la fin du Second Empire, monta dès 1888 à 100 millions.



À la Révolution française, la France comptait plus de 65 % d'illettrés, un siècle plus tard, ils ne seront plus que 15 %.

Les Républicains par leur politique scolaire, répondirent aux aspirations de la société, les couches nouvelles mais aussi les milieux populaires qui partageaient la foi de l'époque dans l'instruction.

*
* *

Ces lois furent possibles parce qu'elles trouvèrent l'adhésion de la majorité de l'opinion, il faut louer le réalisme politique et la prudence de Jules FERRY dans ces débats parfois conflictuels.

Ces lois furent novatrices, elle conféraient un caractère laïc à notre enseignement public, ce qui constitue son originalité par rapport à de nombreux pays.

Extrait de la lettre circulaire aux instituteurs, rédigée par Jules Ferry et adressée le 17 novembre 1883, trois jours avant de confier le ministère de l'Instruction à Fallières.

« Monsieur l'Instituteur,

L'année scolaire qui vient de s'ouvrir sera la seconde année d'application de la loi du 28 mars 1882. Je ne veux pas la laisser commencer sans vous adresser personnellement quelques recommandations qui sans doute ne vous paraîtront pas superflues, après la première expérience que vous venez de faire du régime nouveau. Des diverses obligations qu'il vous impose, celle assurément qui vous tient le plus au cœur, celle qui vous apporte le plus lourd surcroît de travail et de souci, c'est la mission qui vous est confiée de donner à vos élèves l'éducation morale et l'instruction civique : vous me saurez gré de répondre à vos préoccupations en essayant de bien fixer le caractère et l'objet de ce nouvel enseignement ; et, pour y mieux réussir, vous me permettrez de me mettre un instant à votre place, afin de vous montrer, par des exemples empruntés au détail même de vos fonctions, comment vous pourrez remplir, à cet égard, tout votre devoir, et rien que votre devoir. La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier ; d'autre part, elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, l'instruction morale à l'école. Le législateur n'a donc pas entendu faire une œuvre purement négative. Sans doute il a eu pour premier objet de séparer l'école de l'Église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. Mais il y a autre chose dans la loi du 28 mars : elle affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale, et de la fonder sur des notions du devoir et du droit que le législateur n'hésite pas à inscrire au nombre des premières vérités que nul ne peut ignorer. Pour cette partie capitale de l'éducation, c'est sur vous, Monsieur, que les pouvoirs publics ont compté. En vous dispensant de l'enseignement religieux, on n'a pas songé à vous décharger de l'enseignement moral : c'eût été vous enlever ce qui fait la dignité de votre profession. Au contraire, il a paru tout naturel que l'instituteur, en même temps qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur enseigne aussi ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage ou du calcul. [...] »

La Lendemain :

Un projet humain exceptionnel

UNE FERME AGRICOLE ET ARTISANALE POUR ADULTES AVEC AUTISME

L'ENJEU DU PROJET

L'objectif est de permettre à des personnes avec **autisme**, même sévèrement touchées, d'accéder à une vie active et utile, socialement intégrée, qui ait du sens pour elles.

La ferme de La Lendemain va accueillir à partir d'avril 2013 en **foyer d'accueil médicalisé** des adultes avec autisme de l'Essonne et de Paris.

Située aux Molières, sur un terrain de 7 ha dont 2 constituent l'espace privatif des résidents, et 5 sont conçus pour développer des activités partagées avec les habitants, artisans et artistes des environs.

Ainsi les résidents vont mener une vie active d'adultes au travail, en bénéficiant d'une « micro-formation professionnelle » pour toutes les tâches de la ferme et de l'artisanat. Ils seront aussi responsables de l'entretien de leur maison, avec toute l'assistance nécessaire.

Des accompagnants seront recrutés pour leurs compétences techniques dans ces différents domaines, et formés à l'autisme.

UNE ARTICULATION AUTOUR DE 3 AXES

• **Axe écologique** : Solidarité Autisme Gestion (SAUGE) et le Groupement Philanthropique et Social (GPS) de la Lendemain se sont appuyés depuis le début sur des experts en biodiversité avec lesquels ils ont conçu l'aménagement naturel de la ferme. Construction en **haute qualité environnementale** (HQE), avec un système de chauffage géothermique encore très rare ici, de pompes à chaleur et sondes verticales dans le sol - investissement coûteux au départ mais très bon pour la planète et très économique en fonctionnement.

• **Axe expérimental** : L'équipe de SAUGE est composée de professionnels spécialistes de l'autisme, de parents et d'amis experts.

Il s'agit d'innover à partir de leurs exigences éthiques, en visitant, en écoutant des praticiens, en recomposant des potentiels dispersés, et le projet est partagé avec les habitants d'alentour invités à apporter leurs propres idées.

• **Axe scientifique et médical**, avec un accompagnement du travail de l'équipe par des chercheurs, notamment de l'université Paris Sud. En effet, si les méthodes pédagogiques spécifiques à l'autisme améliorent déjà l'autonomie et la qualité de vie des personnes, nous sommes très loin aujourd'hui de comprendre tous les mécanismes sous-jacents à ce trouble neuro-développemental et de savoir véritablement y remédier.

L'inclusion sociale des personnes handicapées - et tout particulièrement des personnes avec autisme, atteintes dans leur capacité à établir des relations sociales - est un objectif central de La Lendemain : partager des intérêts concrets, et aussi contribuer à notre manière au développement local, en créant si c'est possible un pôle santé / recherche / handicap.

Depuis 2009 le projet de La Lendemain a été discuté très en profondeur avec le **Conseil Général de l'Essonne** et mis en place en collaboration avec la **Ville de Paris** pour ses propres citoyens autistes. Cette maturation commune a été un vrai enrichissement mutuel.

Les équipes de SAUGE et du GPS sous la houlette de **Claire et Denis Chastenet** conduisent avec exigence et ténacité ce beau projet que la commune des Molières est fière d'accueillir. Avec ce **supplément humain** qu'ils portent en eux, que la tradition accueillante et humaine de notre village saura leur rendre.

Motion adoptée en Conseil municipal du 25 juin 2012

L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France a notifié par courrier du 16 février 2012, sa décision relative à la demande présentée par le Centre Hospitalier d'Orsay en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de pratiquer l'activité de **soins de réanimation** pour les adultes sur le site du Centre Hospitalier d'Orsay.

Ce courrier stipule dès son article 1er que : « *L'autorisation d'exercer l'activité de réanimation pour les adultes détenue par le CHO est renouvelée, à titre transitoire, sur le site du CHO jusqu'à finalisation des travaux d'agrandissement du service de réanimation du Centre Hospitalier de Longjumeau* ».

Cette période transitoire est évaluée à seulement 30 mois et ce, à compter du 2 juin 2012.

La réponse apportée ne nous satisfait donc pas.

En effet, le non renouvellement de l'autorisation permettant de pratiquer l'activité de réanimation aurait des conséquences désastreuses sur l'ensemble des activités de l'hôpital. En premier lieu sur l'Unité de Soins Intensifs Neuro-Vasculaires, chacun convenant de la nécessité d'avoir une réanimation dans l'hôpital, pour exercer cette activité. En second lieu, sur la maternité dit de niveau « 2B », puisqu'il apparaît difficile de prendre en charge la pathologie maternelle du 3ème trimestre de grossesse en l'absence de réanimation.

Cela aurait pour conséquence directe l'accumulation de problèmes pour les urgences mises en difficulté par l'absence de réanimation sur le site.

Nous rappelons que l'activité de réanimation ne concerne pas uniquement les patients chirurgicaux mais s'adresse également à toutes les détresses vitales ou potentiellement vitales, qui peuvent avoir pour origine une pathologie médicale.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible qu'elle ne peut même pas se justifier par un recul d'activité. Au contraire, cette unité s'avère en constante augmentation. Le projet médical commun en cours de réalisation et qui implique le CHO donc, et le CHL (Centre Hospitalier de Longjumeau) sous-jacent à cette décision inexplicable, n'est pourtant issu d'aucune étude médico-économique sérieuse. La pertinence de tels rapprochements est loin d'être démontrée. Ce projet n'est qu'un projet pour **déstructurer l'hôpital d'Orsay** au profit de l'hôpital de Longjumeau dans une **logique financière** que nous répropons.

Si un projet médical commun pourrait éventuellement trouver une cohérence sur certaines activités, un service de réanimation, lui doit obligatoirement être au sein de chaque hôpital : les bassins de vie du CHO et du CHL sont distincts, les risques encourus en terme de sécurité pour les patients seraient donc importants.

Par ailleurs, le développement à venir du Plateau de Saclay et les besoins afférents notamment en matière de santé devraient entraîner une toute autre stratégie.

Aussi, le Conseil municipal des Molières, réuni le 25 juin 2012, affirme que cette décision est en l'état inacceptable et exige le maintien du service de réanimation du Centre Hospitalier d'Orsay.



La ville d'Orsay a lancé une pétition en ligne sur www.mairie-orsay.fr. Vous pouvez vous y rendre pour y apposer individuellement votre signature.

Vous trouverez également le lien direct depuis notre site web d'informations municipales www.lesmolières.fr

SAPEURS POMPIERS DE LIMOURS

Félicitations à nos jeunes Sapeurs Pompiers !!

Les Jeunes sapeurs pompiers de Limours ont une nouvelle fois participé au **concours de manœuvres départemental** qui a eu lieu le dimanche 20 mai à Vert Le Grand.

Cette année, 17 équipes participaient à ce concours avec plusieurs épreuves (incendie, secourisme et un questionnaire à choix multiples).

Félicitations aux Jeunes Limouriens qui par leur dynamisme et leur esprit collectif se sont classés 2ème de l'épreuve, et merci à l'encadrement les Caporaux Nicolas POURTAU, Romane SCANVIC qui tout au long de l'année les ont entraînés, sans oublier le reste de l'encadrement qui donne de leur disponibilité.

Le personnel du Centre de Secours avec son Chef de Centre Lieutenant Gilbert PEYRON sont fiers de leurs jeunes qui représentent des valeurs et le futur vivier de recrutement de Sapeurs Pompiers.

➡ DEVENEZ JEUNES SAPEURS POMPIERS

Renseignements et inscriptions auprès de la section JSP de LIMOURS

Président JSP : Caporal POURTAU - tél. 06 22 73 37 88 / 01 64 91 61 34 - E-mail : jsp-limours@sdis91.fr



ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE DES MOLIÈRES

Avec la participation des moliérois !

L'association des amis de l'église Sainte Marie Madeleine des Molières est maintenant constituée. Les statuts sont déposés.

Le conseil d'administration a élu son bureau le 15 juin 2012. Voici sa composition :

Présidente : Madame Hélène POUZOUILLIC

Vice président : Monsieur Hugues de GERVILLIER

Trésorière : Madame Marie Noëlle LEVAUFRE

Secrétaire : Madame Monique JACQUET

Au 25 juin plus de 75 personnes ont adhéré à l'association montrant l'attachement des habitants du village à leur patrimoine. Il est toujours possible de nous rejoindre pour soutenir les projets de rénovation de l'église (adhésion de principe 5€ ou dons)

À l'occasion des **journées européennes du patrimoine le samedi 15 septembre**, la section « Mémoire au village » de Sports & Loisirs en coopération avec l'association sur une idée de D. de Saint Léger proposera une **visite-promenade gratuite dans le village** qui trouvera son aboutissement à l'église ouverte tout exprès.

Notez dès maintenant que ce samedi 15/09
2 départs sont prévus à 10h et à 15h.
Rendez-vous place de l'église.

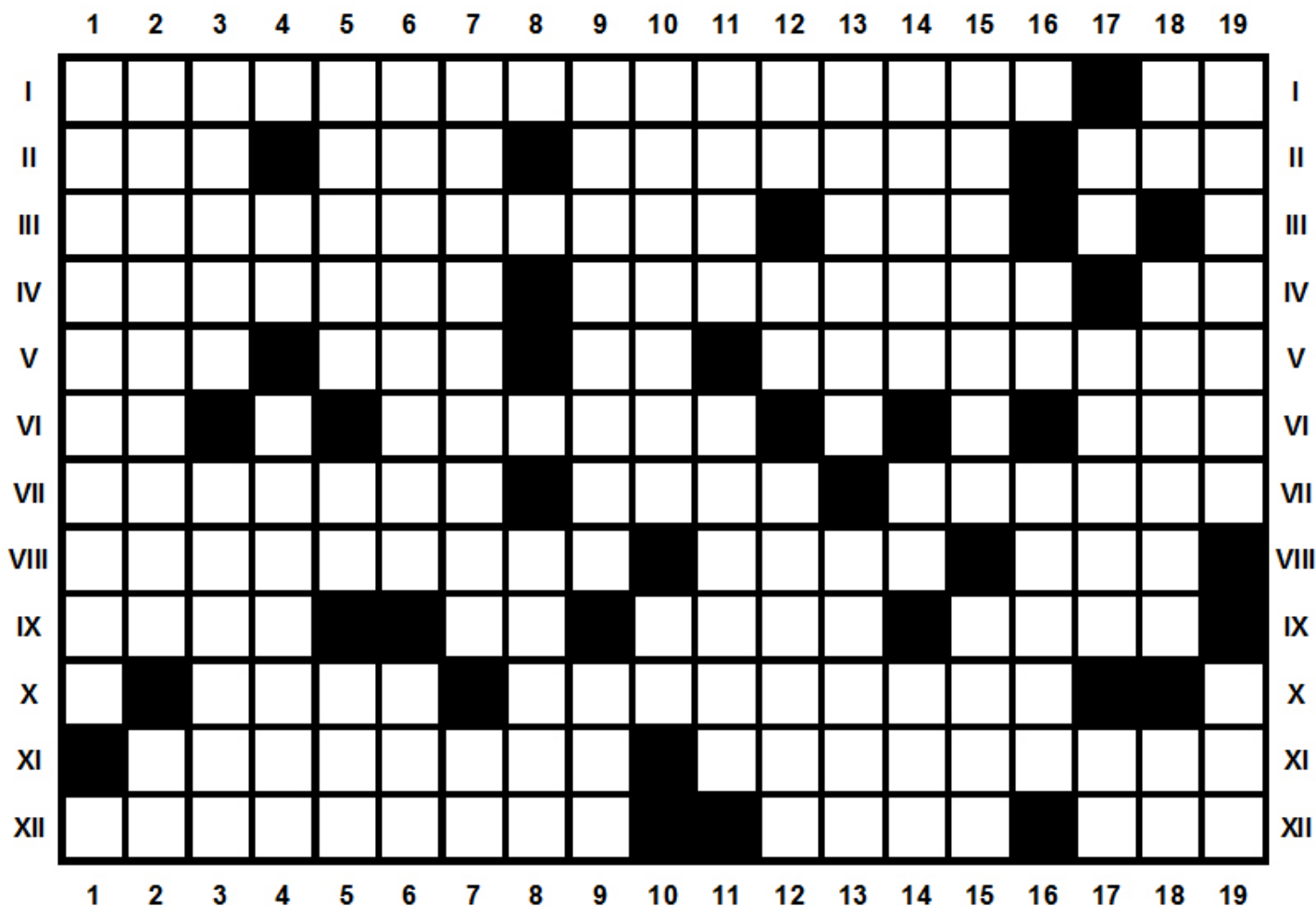


LES MOTS CROISÉS

de Claude GUILLEMIN

Solutions du n° précédent :

Horizontalement I. Présidentielle - Aéré . II. Aérodomes - Ienissei . III. Russe - Xérès
IV. TS - Scénariste - Sup . V. Isoète - Une - Olé-olé . VI. Ciel - Ru - EEL - Erras
VII. Utilité - ENN - Lot - NS . VIII. Lele - Eleg - Ginette . IX. Sainte Nitouche
X. Era - Ino - Vinage - TVA. XI. Roselet - EE - Moderato . XII. Emousser - Suis - Veste
Verticalement 1. Particulière . 2. Réussite - Rom . 3. Ers - Oeil - Eso
4. SOS - Elles - EU . 5. Id est - Ails . 6. DR - Certaines . 7. Eole - UE - Note
8. NM - Nu - Et . 9. Texan - Elève . 10. Isère - Nenies . 11. Ri - Engin
12. Liesse - Tami . 13. Lest - Gogos . 14. En - EO - Liued . 15. Il - Leone - EV
16. As - Serteh - Ré . 17. Essuor - Tétas . 18. Ré - Plant - VTT . 19. Ein - Esse - AOE



HORIZONTALEMENT

I. Des Molières à Montabé (4 mots) – Note II. Os – Monnaie moldave - En état d'ivresse - Surplus III. Changement de constitution – Discernes IV. Qualité – Cité du 04 - Paresseux V. Di désordre dans le tri - De gauche à droite : volatile en noir et blanc - Symbole chimique d'un métal - Religieuse VI. Qualification hôtelière - Beaucoup le seront après l'été - Rongeur VII. Artisan du végétal - Catégoriques - Bien adapté VIII. Nivelant - Eau franco-belge - Gendarme du P.A.F. IX. Illusion - Appris - Palmier - Unités territoriales X. Heureux si c'est de la joie - Destruction contestable de groupes humains XI. Innovation - Admirations inconsidérées pour la mode XII. Leurs cures se situent souvent en montagne - Greffe - Levant

VERTICALEMENT

1. De l'Etang vers Limours (2 mots) 2. Séjour à l'étable des troupeaux de montagne - À l'arrière des véhicules suisses 3. Peut être grand chez les danseuses - Embarcation 4. Rapport - Faire disparaître 5. Homme réduit à la servilité - Double voyelle - Terme informatique 6. Vers de vase - Basque ou Grecque 7. Relatives à la dispersion de certains peuples - Pronom personnel 8. Dénouée 9. Abandonnent - Proches mais différents des autres 10. Rouste - Phonétiquement vieux 11. Crus - Pares soleil 12. Unité de temps - Pronom personnel - Cité de Toscane 13. Se font en topographie - Est utilisé pour l'avant-dernier du XII horizontal 14. Pronom possessif - Locution abrégée - Diplôme en désordre 15. Sans dessous dessus - Alliée 16. Initiales pour bataves - Jaunis 17. Petit cours - Multicolore - Pronom 18. Divinité - Agrumes - Du verbe être 19. Perte de raison - Armée féodale

IMPORTANT

TARIFS PERISCOLAIRES MUNICIPAUX

L'arbitrage constitue un véritable choix politique, au plein sens du terme et la municipalité des Molières a fait ce choix. En effet, un financement des services par le budget global permet un accès plus large et plus facile à l'ensemble des habitants.

Cette tarification évolutive prend en compte les capacités financières des ménages.

Vous trouverez ci-dessous la méthode retenue pour le calcul de votre quotient familial (valable pour l'année scolaire 2012/2013).

Toutes les familles concernées par la fréquentation des services périscolaires sont invitées à se présenter en mairie et ce **avant le 30 août 2012**, afin de faire calculer leur quotient familial.

Passé le délai du 30 août, le tarif appliqué sera le plus fort (sans participation).

➤ FAIRE CALCULER SON QUOTIENT FAMILIAL : LES DOCUMENTS NECESSAIRES

Vous devez vous munir, des originaux des pièces justificatives suivantes afin de faire le calcul :

- Avis d'imposition (ou de non imposition) de vos revenus de l'année 2011
- Notification de vos prestations familiales
- Livret de famille
- Ressources du pôle emploi, pensions alimentaires, RSA, etc...

Il sera tenu compte des différents événements ayant modifié votre situation depuis le dernier avis d'imposition (naissance, divorce, chômage, RSA.....) sur présentation des documents certifiant les changements intervenus. **Les personnes ne présentant pas l'ensemble de ces documents se verront appliquer le tarif maximum. Aucune facture ne sera modifiée à titre rétroactif.**

Quotient	Tranches 2011 en Euros
A	0 à 750
B	751 à 999
C	1000 à 1200
D	1201 à 1400
E	1401 à 1600
F	Au-delà de 1600

Le règlement par prélèvement automatique est possible – se renseigner en Mairie.

➤ MODE DE CALCUL

Seront pris en compte :

A – tous les revenus déclarés avant abattements (salaires, revenus de capitaux mobiliers et fonciers, etc.), pensions alimentaires reçues – ces montants annuels sont divisés par 12.

B – allocations familiales, Assedic, RSA. Et toutes autres allocations mensuelles

Quotient familial = A + B / 12

Ce montant mensuel sera divisé par le nombre de parts fiscales pour obtenir l'indice de calcul du quotient familial.



Directeur de la publication : Joël Mancion
Comité information/communication : Pierre Pruneta
Réalisation : Yvan Lubraneski • Impression : C.C.P.L.
Secrétariat de rédaction : Laura Baum et Chrystelle Hisel

Ont participé à ce numéro : Bernard Jullemier, Jean-Paul Gauvin, Pierre Pruneta, Claude Guillemain, Amandine Lie, Mélanie Lefèvre, Marie-Thérèse Feuillade, Sandrine Vergnaud, Jeannick Marcault, Marithé Jouniaux, Lieutenant Gilbert Peyron, Agnès Tissier, Jacques Ryckelynck, Gérard Courtois, Claire et Denis Chasteney, Sylvain Gripoix, les agents des services municipaux et ceux qu'on aurait oubliés : d'avance merci aussi à eux.

essonne.fr

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

Planète Collège

**Vers un nouvel
univers !**

**Petit guide
d'entrée en 6^e
pour les enfants
et les parents**



académie
Versailles

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Essonne

Éducation
nationale
jeunesse
vie associative



> disponible en mairie
et sur www.lesmolieres.fr